

La République du Centre, 3 septembre 2022

PALAIS DU LUXEMBOURG ■ Les sénateurs entendent poursuivre leur contrôle des lois et peser dans le débat politique

« Un pouvoir supplémentaire est donné au Sénat »

À l'issue de la rentrée parlementaire et à la suite des élections sénatoriales, les trois sénateurs de Loiret nous brent les enjeux des prochains sénats.

Entre Albert de Saint-Étienne et ses collègues d'union, la commission des lois de la République a été créée. Elle est chargée de contrôler le gouvernement et de proposer des lois. Elle est composée de 12 membres, dont 6 élus par le Sénat et 6 par le Parlement. Elle est présidée par le sénateur de Loiret, Jean-Pierre Auzan.

Albert de Saint-Étienne (LR) - La commission des lois de la République a été créée. Elle est chargée de contrôler le gouvernement et de proposer des lois. Elle est composée de 12 membres, dont 6 élus par le Sénat et 6 par le Parlement. Elle est présidée par le sénateur de Loiret, Jean-Pierre Auzan.

Jean-Pierre Auzan (LR) - La commission des lois de la République a été créée. Elle est chargée de contrôler le gouvernement et de proposer des lois. Elle est composée de 12 membres, dont 6 élus par le Sénat et 6 par le Parlement. Elle est présidée par le sénateur de Loiret, Jean-Pierre Auzan.

Jean-Benoît Cardonne (LR) - La commission des lois de la République a été créée. Elle est chargée de contrôler le gouvernement et de proposer des lois. Elle est composée de 12 membres, dont 6 élus par le Sénat et 6 par le Parlement. Elle est présidée par le sénateur de Loiret, Jean-Pierre Auzan.

Jean-Benoît Cardonne (LR) - La commission des lois de la République a été créée. Elle est chargée de contrôler le gouvernement et de proposer des lois. Elle est composée de 12 membres, dont 6 élus par le Sénat et 6 par le Parlement. Elle est présidée par le sénateur de Loiret, Jean-Pierre Auzan.

Jean-Benoît Cardonne (LR) - La commission des lois de la République a été créée. Elle est chargée de contrôler le gouvernement et de proposer des lois. Elle est composée de 12 membres, dont 6 élus par le Sénat et 6 par le Parlement. Elle est présidée par le sénateur de Loiret, Jean-Pierre Auzan.



LOIRET Les sénateurs ont été élus en 2017. Ici, de gauche à droite, Albert de Saint-Étienne, Jean-Pierre Auzan et Jean-Benoît Cardonne.